



**Commune de Chalais**

## **MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Projet d'amélioration foncière subventionné**

L'Administration communale soumet à l'enquête publique l'assainissement du bâtiment d'alpage à Tracuit.

- Requérant : Bourgeoisie de St-Léonard, 1958 St-Léonard
- Auteur du projet : Bureau d'architecture Joseph Gaillet – 1958 St-Léonard
- Localisation : Vercorin, Lieu-dit : "Tracuit d'en bas",
- Parcelle No 974 - Folio 6, Coordonnées Y : 608'090 X : 120'210
- Zone : Plan d'affectation local : agricole
- Dérogation : Art. 24 LAT

En application de l'article 53 de la loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural (LcADR) du 8 février 2007, ainsi que de l'article 17 de l'ordonnance sur l'agriculture et le développement rural (OcADR) du 20 juin 2007 et d'entente avec l'office des améliorations structurelles, la commune de Chalais soumet à l'enquête publique l'approbation du projet déposé par la bourgeoisie de St-Léonard, 1958 St-Léonard.

Le projet (VS 4934) comprend notamment :

- Assainissement de la fromagerie
- Assainissement des locaux des bergers

Le dossier complet, comprenant tous les documents utiles en vue de l'approbation du projet, peut être consulté durant 30 jours auprès du greffe communal de la commune de Chalais, ainsi qu'auprès de l'Office des améliorations structurelles à Châteauneuf/Sion, durant les heures d'ouvertures officielles des bureaux.

Les oppositions éventuelles, dûment motivées, doivent être adressées par lettre recommandée, au Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, Service de l'agriculture, Office des améliorations structurelles, case postale 437, 1951 Sion, dans les 30 jours dès la présente publication.

Le projet étant en principe réalisé avec l'aide de contributions publiques, la légitimation à former opposition sera notamment examinée sur la base de l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) du 29 avril 1998.

Chalais, le 22 juillet 2011

ADMINISTRATION COMMUNALE

